

Monsieur Albert GOFFART
Directeur A.A.T.L.
Région de Bruxelles-Capitale
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/réf. : 04/pfd/162596
N/réf. : AVL/ah/BXL-7.21/s370
Annexe : 1 dossier dont 1 plan

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Rue des Palais Outre-Ponts. Demande de permis d'urbanisme pour le renouvellement de l'éclairage public entre le Parvis Notre-Dame et la rue Albert.

En réponse à votre courrier du 25 avril sous référence, réceptionné le 27 avril 2005, nous avons l'honneur vous communiquer l'avis concernant l'objet susmentionné, émis par notre Assemblée en sa séance du 18 mai 2005.

La demande porte sur le remplacement des 16 luminaires placés unilatéralement par 36 nouveaux luminaires implantés de part et d'autre de la voirie, soit placés sur des mâts, soit suspendus à des consoles. La Commission estime qu'il s'agit malheureusement d'un projet assez banal, ne mettant pas en valeur les éléments relevant du patrimoine immobilier situés dans le périmètre d'intervention.

La lumière diffusée par les lampes sodium haute pression (SHP) est, en effet, très jaune ; la CRMS suggère de substituer à cette lumière, une lumière plus blanche, diffusée par des lampes sodium à lumière 'corrigée' ou par un autre type de lampes assurant un meilleur rendu de couleurs.

Si la Commission souscrit au principe de placer les luminaires sur des mâts aux endroits où des consoles ne peuvent être suspendues aux façades, elle ne peut toutefois accepter le placement d'un mât tel que proposé devant l'ancienne maison communale de Laeken, classée comme monument. Elle demande donc de revoir l'implantation des points lumineux en fonction de la composition des façades protégées et non pas seulement en fonction des interdistances par rapport aux autres luminaires. Dans ce même objectif de mise en valeur, la CRMS demande que le projet se penche également sur l'éclairage du pont de chemin de fer situé en bordure du périmètre d'intervention. En effet, cet ouvrage d'art mérite d'être mis en valeur.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président